

---

# NEXANS

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES

### **PREMIER SEMESTRE 2011**

Compte de résultat consolidé .....	2
Etat du résultat global consolidé .....	3
Etat de la situation financière consolidée .....	4
Tableau des flux de trésorerie consolidés .....	5
Variation des capitaux propres consolidés .....	6
Notes annexes :	
- Principes comptables.....	7
- Principaux événements .....	11
- Segments opérationnels .....	13
- Autres notes .....	15

# Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2011	1 <sup>er</sup> semestre 2010
<b>Chiffre d'affaires net</b>	(3)	<b>3 527</b>	<b>2 955</b>
Effet du cours des métaux *		(1 241)	(855)
<b>Chiffre d'affaires à prix métal constant *</b>	(3)	<b>2 287</b>	<b>2 100</b>
Coût des ventes		(3 118)	(2 594)
Coût des ventes à prix métal constant *		(1 878)	(1 739)
<b>Marge brute</b>		<b>409</b>	<b>361</b>
Charges administratives et commerciales		(255)	(241)
Frais de R&D		(37)	(37)
<b>Marge opérationnelle *</b>	(3)	<b>117</b>	<b>83</b>
Effet Stock Outil **		21	50
Dépréciations d'actifs nettes	(6)	(6)	(26)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		(3)	(8)
Plus et moins-value de cession d'actifs	(4)	4	2
Frais connexes sur acquisitions		(1)	-
Coûts de restructuration	(12)	(13)	(56)
Amendes liées aux enquêtes concurrence***	(2)	(200)	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(81)</b>	<b>45</b>
Coût de l'endettement financier (brut)		(43)	(35)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6	3
Autres charges financières	(5)	(14)	(8)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(1)	(0)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(133)</b>	<b>5</b>
Impôts sur les bénéfices	(7)	(19)	(20)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(152)</b>	<b>(15)</b>
Résultat net des activités abandonnées		-	-
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(152)</b>	<b>(15)</b>
- dont part du Groupe		(151)	(17)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		(1)	2
<b>Résultat net part du groupe par action (en euros)</b>	(8)		
- résultat de base par action		(5,29)	(0,62)
- résultat dilué par action		(5,29)	(0,62)

\* Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

\*\* Effet lié à la revalorisation du Stock Outil de clôture à son coût unitaire moyen pondéré. Sur le premier semestre 2010, cette ligne incluait également un impact négatif de -15 millions d'euros lié à une réduction significative du volume de Stock Outil, faisant suite à la restructuration des activités métallurgiques européennes ainsi qu'à la volonté du Groupe de poursuivre ses efforts de réduction du BFR. La contrepartie de cet effet se trouvait en Marge opérationnelle.

\*\*\* Une provision de 200 millions d'euros a été comptabilisée pour couvrir le risque lié à la procédure en cours par la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel (Voir **Notes 2 et 15**).

## Etat du résultat global consolidé

<i>en millions d'euros</i>	<b>1<sup>er</sup> Semestre 2011</b>	<b>1<sup>er</sup> Semestre 2010</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(152)</b>	<b>(15)</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>
- Gain / Perte généré durant la période (après impôts)	(0)	(0)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	-	-
<b>Différences de conversion</b>	<b>(50)</b>	<b>165</b>
- Gain / Perte généré durant la période (après impôts)	(50)	165
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	-	-
<b>Couverture des flux de trésorerie</b>	<b>(31)</b>	<b>(27)</b>
- Gain / Perte généré durant la période (après impôts)	(14)	(3)
- Recyclage en résultat sur la période (après impôts)	(17)	(24)
<b>Quote-part des autres éléments du résultat global dans les Mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>(81)</b>	<b>138</b>
<b>Total du résultat global</b>	<b>(233)</b>	<b>123</b>
Dont part du Groupe	(231)	118
Dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	(2)	5

La **Note 7.b** présente la décomposition des effets d'impôts sur les autres éléments du résultat global.

# Etat de la situation financière consolidée

<i>en millions d'euros</i>	Notes	<b>30 Juin 2011</b>	<b>31 Décembre 2010</b>
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	(9)	366	378
Autres immobilisations incorporelles		179	193
Immobilisations corporelles		1 140	1 170
Participations dans les entreprises associées		6	7
Autres actifs financiers non courants		39	44
Impôts différés actifs		88	82
Autres actifs non courants		24	23
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 842</b>	<b>1 897</b>
Stocks et en-cours		1 149	1 059
Montants dus par les clients sur les contrats de construction		238	189
Clients et comptes rattachés		1 225	1 126
Autres actifs financiers courants*		309	322
Créances d'impôts courants sur les sociétés		16	18
Autres actifs non financiers courants		107	106
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(10)	558	795
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		21	1
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>3 623</b>	<b>3 616</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>5 465</b>	<b>5 513</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		29	29
Primes		1 286	1 283
Résultat et réserves consolidées		420	603
Autres composantes des capitaux propres		169	249
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>1 904</b>	<b>2 164</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle		41	43
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	(11)	<b>1 945</b>	<b>2 207</b>
Pensions et indemnités de départ à la retraite		300	308
Autres avantages à long terme consentis aux salariés		16	16
Provisions (non courant)**	(12) & (15)	241	58
Emprunts obligataires convertibles	(13)	490	479
Autres dettes financières (non courant)	(13)	354	354
Impôts différés passifs		125	130
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 526</b>	<b>1 345</b>
Provisions (courant)	(12) & (15)	92	92
Autres dettes financières (courant)	(13)	261	255
Dettes sur contrats de construction		245	202
Fournisseurs et comptes rattachés		1 063	1 077
Autres passifs financiers courants		79	97
Dettes sociales		183	179
Dettes d'impôts courants sur les sociétés		15	27
Autres passifs non financiers courants		48	32
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		8	1
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 994</b>	<b>1 961</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 465</b>	<b>5 513</b>

\* Dont actifs financiers court terme inclus dans la Dette nette du Groupe : 181 millions d'euros et 150 millions d'euros au 30 juin 2011 et 31 décembre 2010 respectivement (Voir **Note 13**).

\*\* Dont provision de 200 millions d'euros au 30 juin 2011, relative à la procédure en cours par la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel (Voir **Notes 2 et 15**).

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2011	1 <sup>er</sup> semestre 2010
Résultat net consolidé, part du Groupe		(151)	(17)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(1)	2
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y.c. goodwill)*		76	104
Coût de l'endettement financier (brut)		43	35
Effet Stock Outil **		(21)	(50)
Autres retraitements ***		189	51
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier brut et impôts ****</b>		<b>135</b>	<b>125</b>
Diminution (augmentation) des créances		(183)	(113)
Diminution (augmentation) des stocks		(98)	(48)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		80	57
Impôts versés		(33)	(27)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		3	(3)
<b>Variation nette des actifs et passifs courants</b>		<b>(231)</b>	<b>(134)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>(96)</b>	<b>(9)</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		7	2
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(64)	(54)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme - dont appels de marge liés aux dérivés métaux		(29)	0
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(8)	(1)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		0	7
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>		<b>(94)</b>	<b>(46)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie après investissement</b>		<b>(190)</b>	<b>(55)</b>
Emissions / (remboursements) d'emprunts à long terme - dont émissions d'emprunts - dont remboursements d'emprunts	(13)	0	13
Emissions / (remboursements) d'emprunts à court terme	(13)	49	52
Augmentations / (réductions) de capital en espèces		4	3
Intérêts financiers versés		(54)	(38)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-
Dividendes payés		(32)	(32)
<b>Flux de trésorerie de financement</b>		<b>(33)</b>	<b>(2)</b>
Effet net des variations des taux de conversion		(10)	26
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>(233)</b>	<b>(31)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>783</b>	<b>810</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>550</b>	<b>779</b>
Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif		558	793
Dont concours bancaires courants - Passif		(8)	(14)

\* Inclut la part des coûts de restructuration constitutifs de dépréciation d'actifs immobilisés.

\*\* Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

\*\*\* 1<sup>er</sup> semestre 2011 : dont neutralisation pour 200 millions d'euros de la provision relative à la procédure en cours par la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel, neutralisation de la charge d'impôt pour 19 millions d'euros et de la variation nette des autres provisions pour risques et charges (incluant les provisions pour pension et restructuration) pour - 27 millions d'euros.

1<sup>er</sup> semestre 2010 : dont neutralisation de la charge d'impôt pour 20 millions d'euros et de la variation nette des instruments dérivés sans impact sur la trésorerie pour 22 millions d'euros.

\*\*\*\* Le Groupe utilise par ailleurs le concept de "CAF opérationnelle" qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (respectivement 30 et 32 millions d'euros au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010) et déduction des charges financières et de l'impôt courant payé sur la période.

## Variation des capitaux propres consolidés

<i>en millions d'euros</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidées	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>1er janvier 2010</b>	<b>28 012 928</b>	<b>28</b>	<b>1 258</b>	-	<b>538</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>1 876</b>	<b>42</b>	<b>1 918</b>
Résultat net		-	-	-	(17)	-	-	(17)	2	(15)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(27)	162	135	3	138
<b>Total du résultat global</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(17)</b>	<b>(27)</b>	<b>162</b>	<b>118</b>	<b>5</b>	<b>123</b>
Distribution de dividendes		-	-	-	(28)	-	-	(28)	(2)	(30)
Augmentations de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
- valeur des services rendus par le personnel *		-	-	-	4	-	-	4	-	4
- sommes reçues de l'émission d'actions	89 067	0	3	-	-	-	-	3	-	3
Rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres		-	3	-	(2)	-	(1)	-	1	1
<b>30 juin 2010</b>	<b>28 101 995</b>	<b>28</b>	<b>1 264</b>	-	<b>495</b>	<b>0</b>	<b>187</b>	<b>1 973</b>	<b>46</b>	<b>2 019</b>

\* y.c. impact du plan Act 2010

<b>1er janvier 2011</b>	<b>28 604 391</b>	<b>29</b>	<b>1 283</b>	-	<b>603</b>	<b>47</b>	<b>202</b>	<b>2 164</b>	<b>43</b>	<b>2 207</b>
Résultat net		-	-	-	(151)	-	-	(151)	(1)	(152)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(31)	(49)	(80)	(1)	(81)
<b>Total du résultat global</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(151)</b>	<b>(31)</b>	<b>(49)</b>	<b>(231)</b>	<b>(2)</b>	<b>(233)</b>
Distribution de dividendes		-	-	-	(32)	-	-	(32)	(1)	(33)
Augmentations de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
- valeur des services rendus par le personnel		-	-	-	1	-	-	1	-	1
- sommes reçues de l'émission d'actions	115 639	-	3	-	-	-	-	3	-	3
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres		-	-	-	(1)	-	-	(1)	1	-
<b>30 juin 2011</b>	<b>28 720 030</b>	<b>29</b>	<b>1 286</b>	-	<b>420</b>	<b>16</b>	<b>153</b>	<b>1 904</b>	<b>41</b>	<b>1 945</b>

---

# Notes annexes

## Note 1 Principes comptables

### a) Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de Commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris. Ses actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext (compartiment A) de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

- Conformité avec la norme IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 'Information financière intermédiaire'. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence sur les états financiers présentés.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été examinés par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2011.

- Normes et interprétations appliquées

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2011 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.b** ci-dessous et des nouvelles normes suivantes, applicables de façon obligatoire aux états financiers intermédiaires du premier semestre 2011 :

- ✓ **Révision d'IAS 24** 'Information relative aux parties liées' qui conduit à un allègement des informations à fournir par les entreprises publiques ainsi qu'à des précisions quant à la définition d'une partie liée. Cette révision, ainsi que l'amendement corrélatif de la norme **IFRS 8** 'Secteurs opérationnels', n'ont pas eu d'incidence spécifique sur les états financiers du Groupe.
- ✓ **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2010** : les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers du Groupe. Nexans considère notamment que le format de son information intermédiaire était déjà

---

conforme avec les précisions apportées par l'amendement à la norme **IAS 34** 'Information financière intermédiaire'.

- ✓ **Amendement IFRIC 14** 'Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum'. Cet amendement qui vise à clarifier la comptabilisation des paiements volontaires d'avance faits dans le cadre de régime à prestations définies pour lequel il existe une obligation de financement minimum, n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes entrent également en vigueur de façon obligatoire à compter des comptes intermédiaires 2011. Elles ne trouvent néanmoins pas à s'appliquer à Nexans, compte tenu de la nature des activités du Groupe et de son organisation:

- ✓ **Amendements IFRS 1** 'Première application des IFRS' et **IFRS 7** 'Instruments Financiers : information à fournir' quant à l'exemption limitée de fournir des informations comparatives au titre d'IFRS 7 pour les premiers adoptants. Amendement **IFRS 1** 'Première application des IFRS' consécutif à l'interprétation **IFRIC 19** 'Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres'.
- ✓ **Amendement IAS 32** 'Instruments Financiers – Présentation', portant sur le classement des droits de souscription émis en devises.
- ✓ **IFRIC 19** 'Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres'.

Le Groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers intermédiaires les amendements suivants dont l'application n'est pas obligatoire en 2011 :

- ✓ **Amendement IFRS 7** 'Instruments Financiers – Informations à fournir' ainsi que l'amendement consécutif de la norme **IFRS 1** 'Première adoption des IFRS'. Ces amendements, non encore approuvés par l'Union Européenne, visent à permettre aux utilisateurs de mieux comprendre l'exposition d'une entité cédante aux risques des actifs transférés ainsi que leurs effets potentiels sur sa situation financière. Le Groupe analyse actuellement les incidences de ces amendements quant aux informations complémentaires à fournir dans les annexes aux comptes consolidés, au regard notamment de son programme de cessions de créances commerciales. Ces amendements sont applicables de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- ✓ **Amendements IAS 1** 'Présentation des Etats Financiers', portant notamment sur la nécessité de présenter de façon distincte les autres éléments du résultat global, selon qu'ils soient sujets ou non à reclassement. Ces amendements, non encore approuvés par l'Union Européenne, sont applicables de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Les textes suivants n'ont pas pu être anticipés par le Groupe au 30 juin 2011 et n'ont pas été approuvés par l'Union Européenne à cette date :

- ✓ **IFRS 1** 'Première adoption des IFRS' - Amendements 'Hyperinflation grave' et 'Suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants'. Ces amendements sont applicables selon l'IASB de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et n'auront pas d'incidence sur les Etats financiers du Groupe.
- ✓ **IFRS 9** 'Instruments financiers – Classement et évaluation des actifs financiers' et 'Instruments financiers – Classement et évaluation des passifs financiers'. Norme applicable de façon



---

obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'incidence de cette nouvelle norme sur les Etats financiers du Groupe devrait être limitée.

- ✓ **IFRS 10** 'Etats Financiers consolidés', **IFRS 11** 'Accords conjoints', **IFRS 12** 'Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités' ainsi que les normes **IAS 27 amendée** 'Etats financiers individuels' et **IAS 28 amendée** 'Participation dans des entreprises associées et joint-ventures'. Le Groupe analyse actuellement les impacts éventuels que ces nouvelles normes pourraient avoir sur ses Etats financiers. Ces normes sont applicables de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- ✓ **IFRS 13** 'Evaluation de la juste valeur', norme qui définit la notion de juste valeur ainsi qu'une méthodologie d'évaluation homogène à l'ensemble du référentiel IFRS et les informations correspondantes à communiquer en annexe. Cette norme est d'application obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les incidences sur le Groupe seront limitées.
- ✓ **Amendement IAS 12** 'Impôts sur le résultat – Recouvrement des actifs sous-jacents', applicable de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cet amendement précise les circonstances très limitées dans lesquelles les impôts différés attachés à un actif doivent être mesurés en considérant que la valeur de l'actif sera recouvrée via une cession plutôt que via son utilisation dans le cycle d'exploitation. L'incidence de cet amendement sur les Etats financiers du Groupe devrait être limitée.
- ✓ **IAS 19 Révisée** 'Avantages du personnel'. La principale conséquence de cette révision devrait être la suppression de la méthode du corridor actuellement retenue par le Groupe Nexans. Cette norme est applicable de façon obligatoire selon l'IASB pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les sources principales d'incertitude relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2011, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant :

- ✓ Les actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés,
- ✓ La valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill,
- ✓ Les provisions pour risques et notamment les provisions pour risques sur affaires,
- ✓ Les marges sur les contrats à long terme,
- ✓ La valorisation des instruments dérivés.

---

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Tout comme au 31 décembre 2010, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe portent notamment sur la qualification des instruments dérivés en tant que couverture de flux de trésorerie. Suite à la mise en place au cours du deuxième trimestre 2010 d'un nouveau contrat pluriannuel de rachat de créances commerciales Euro, le jugement de la Direction a également porté sur la capacité à décomptabiliser une partie des créances ainsi cédées. Ce programme est en effet composé de deux volets distincts et indépendants communément appelés programme 'ON Balance Sheet' (concerne uniquement Nexans France) sans décomptabilisation des créances et programme 'OFF Balance Sheet' (concerne Nexans France et Nexans Deutschland GmbH) avec décomptabilisation des créances. Au regard des dispositions de la norme IAS 39 'Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation', le programme 'OFF Balance sheet' conduit à transférer les créances commerciales ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs au cessionnaire. Il ne repose par ailleurs pas sur une entité ad hoc devant être consolidée au regard des normes IAS 27 'Etats financiers consolidés et individuels' et SIC 12 'Consolidation - Entités ad hoc'. L'encours maximum du programme 'OFF Balance sheet' est contractuellement limité à 25 millions d'euros par Nexans.

## **b) Particularités de l'établissement des comptes intermédiaires**

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans le paragraphe a), auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- ✓ Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur l'exercice comme les fusions par exemple.
- ✓ Les charges de retraites et avantages assimilés comptabilisées correspondent à la moitié du montant de la charge annuelle, estimée sur la base d'une extrapolation de l'évaluation actuarielle annuelle la plus récente, sauf événement particulier significatif au regard des comptes consolidés du Groupe nécessitant une mise à jour de l'évaluation.

---

## **Note 2**

### **Principaux événements**

#### **a) Accord portant sur une prise de participation majoritaire dans l'activité câbles d'énergie du Groupe chinois Shandong Yanggu**

Nexans a annoncé le 21 juin 2011 la signature avec Shandong Yanggu Cable Group (« Shandong Yanggu») d'un accord portant sur la création d'une coentreprise à partir de l'activité câbles d'énergie de ce dernier en Chine. Nexans détiendra 75% de cette co-entreprise et Shandong Yanggu les 25% restants.

Fondé en 1985 dans la province du Shandong dans le nord du pays, Shandong Yanggu est l'un des principaux fabricants chinois de câbles d'énergie. En 2010, l'activité câbles d'énergie a réalisé un chiffre d'affaires total de 1,3 milliard de RMB (environ 150 millions d'euros). La société détient un ensemble industriel fabriquant des câbles d'énergie de haute, moyenne et basse tension et emploie environ 1 200 personnes. Cette société a récemment mené à bien un programme majeur d'investissement afin de renforcer sa capacité de production.

Shandong Yanggu fournit notamment des câbles d'infrastructures d'énergie à SGCC (State Grid Corporation of China). La prise de contrôle effective de Shandong Yanggu par Nexans ne devrait intervenir qu'au cours du premier trimestre 2012 compte tenu des autorisations locales à obtenir.

#### **b) Accord avec Alstom en vue de la création d'une coentreprise au Maroc pour produire des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire**

Le 8 juin 2011, Nexans a signé avec le groupe Alstom un accord en vue de créer une co-entreprise pour produire au Maroc des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire.

La future co-entreprise serait détenue à parts égales par Alstom (50%) qui apporterait la charge de travail initiale et assurerait la conception des sous-ensembles, et par Nexans (50%) qui piloterait leur industrialisation et leur production.

La société se développerait dans un premier temps autour de la fabrication des faisceaux de câbles et des armoires électriques (sous-ensembles intégrés dans le système nerveux des trains) qui équiperont certains des matériels roulants Alstom destinés aux marchés marocains et mondiaux ; dans un second temps, elle diversifierait ses activités pour satisfaire d'autres clients ferroviaires et des clients d'autres secteurs.

#### **c) Accord avec Madeco en vue du renforcement de la participation de ce dernier au capital du Groupe en tant qu'actionnaire principal**

Nexans a annoncé la conclusion, le 27 mars 2011, d'un accord avec son principal actionnaire, le groupe chilien Madeco. Cet accord, d'une durée de 10 ans (à compter de la date à laquelle Madeco détiendra 15% du capital de Nexans), est destiné à attribuer à terme à Madeco une position de référence au sein de Nexans, en portant sa participation de 9% à 20% du capital.

Ce mouvement s'accompagne d'un renforcement de la participation de Madeco au Conseil d'administration en conférant à Madeco un deuxième siège d'administrateur, décision avalisée par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2011. Un troisième siège d'administrateur sera proposé aux actionnaires par

---

convocation d'une autre assemblée générale, dès que Madeco détiendra 15% du capital. Cette seconde assemblée générale sera également amenée à se prononcer sur la suppression dans les statuts des droits de vote double et de la limitation des droits de vote à 8%. Elle se prononcera également sur l'introduction dans les statuts, d'une limitation à 20% des droits de vote exprimés en séance pour toute résolution portant sur des opérations structurantes (telles que des fusions et des augmentations de capital significatives). Cette disposition statutaire est destinée, compte tenu des quorums constatés, à prévenir un droit de véto de fait de la part d'un actionnaire détenant plus de 20% du capital; elle est donc dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Cet accord est assorti d'un engagement de limitation de participation (standstill) et de conservation (lock-up) de Madeco, d'une durée de trois ans (à compter de la date à laquelle Madeco détiendra 15% du capital de Nexans) et dont Madeco pourrait, s'il le souhaite, être délié en cas d'offre publique sur la Société. A l'expiration de cette période de trois ans, Nexans pourra mettre fin à cet accord si Madeco venait à détenir moins de 20% ou plus de 22,50% du capital.

Le 26 mai 2011, Madeco a déclaré auprès de l'AMF avoir conclu des contrats à terme portant sur des actions Nexans lui permettant, au dénouement desdits contrats, de franchir le seuil de 15% en capital. La livraison des actions Nexans doit intervenir au plus tôt en août 2011 et au plus tard en février 2012, à l'initiative de l'intermédiaire financier, et amènera Nexans à convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le cadre des dispositions du pacte dont les principales dispositions sont décrites ci-dessus.

#### **d) Enquêtes concurrence**

Nexans, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs<sup>1</sup> de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

En conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 30 juin 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation du Groupe de l'amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions ainsi que de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission envisage de fonder une amende, et la prise en compte de certaines contestations que Nexans compte faire.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat ('Amendes liées aux enquêtes concurrence'), au sein du résultat opérationnel. Se référer également à la **Note 15**.

---

<sup>1</sup> Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

---

## e) Evolutions de périmètre

Aucune évolution de périmètre significative n'est à signaler au cours du premier semestre 2011 ou du premier semestre 2010.

### Note 3 Segments opérationnels

Le Groupe retient trois segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 :

- 'Energie', constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), des câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie et des câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment. Ce segment 'Energie' est composé de trois segments opérationnels : 'Infrastructures Energie', 'Bâtiment' et 'Industrie'.
- 'Télécom', qui regroupe les câbles pour réseaux Télécom privés, les composants de jonction pour câbles de réseaux Télécom et les câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux Télécom publics. Ce segment 'Télécom' est composé de deux segments opérationnels : 'Infrastructures Télécom' et 'Réseaux Privés Télécom'.
- 'Fils conducteurs', comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés. Ce segment 'Fils conducteurs' est composé d'un seul segment opérationnel 'Fils conducteurs'.

La rubrique 'Autres' inclut essentiellement certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les métiers. Parmi les éléments qui contribuent à cette rubrique « Autres », il convient de rappeler les faits suivants :

- Le Groupe continue à supporter au cours du premier semestre 2011 une charge exceptionnelle liée à l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et d'autres producteurs de câbles (voir **Note 2.d**).
- Le Management de Nexans avait lancé en 2009, un ensemble d'actions visant à réduire de manière structurelle son besoin en fonds de roulement, notamment au travers d'une accélération de la rotation de ses stocks de métaux non ferreux. Ces actions, ainsi que la prise en compte des incidences de la restructuration des activités métallurgiques européennes, avaient permis de réduire de façon conséquente les stocks de métaux non ferreux, y compris le Stock Outil du Groupe au cours des exercices 2009 et 2010.

La réduction du Stock Outil s'était traduite par un effet résultat positif de 15 millions d'euros au niveau de la Marge opérationnelle du premier semestre 2010, dont la contrepartie se trouvait sur la ligne 'Stock Outil' du Résultat opérationnel. Le Stock Outil est en effet valorisé à une valeur proche du LIFO historique au niveau de la Marge opérationnelle, sensiblement plus basse que sa valeur de revente (voir Note 1.i de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2010). L'impact positif au niveau de la Marge opérationnelle de la réduction complémentaire du Stock Outil opérée sur le premier semestre 2011 n'est pas matériel au regard des comptes consolidés du Groupe.

Ces segments opérationnels structurent l'information présentée mensuellement au Comité de Direction<sup>2</sup> et au Comité Exécutif du Groupe, permettant de guider la conduite de sa stratégie et de ses opérations. Ils constituent également le principal vecteur de mesure et d'analyse de la performance opérationnelle de Nexans dont le principal indicateur est la Marge opérationnelle.

Le Comité de Direction et le Comité Exécutif analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

### a) Informations par segment opérationnel

<i>1<sup>er</sup> semestre 2011 (en millions d'euros)</i>	<b>Fils conducteurs</b>	<b>Energie</b>	<b>Télécom</b>	<b>Autres</b>	<b>Total Groupe</b>
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	483	2 752	273	19	<b>3 527</b>
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	144	1 906	221	16	<b>2 287</b>
Marge opérationnelle	10	106	13	(12)	<b>117</b>
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(2)	(66)	(6)	(2)	<b>(76)</b>

<i>1<sup>er</sup> semestre 2010 (en millions d'euros)</i>	<b>Fils conducteurs</b>	<b>Energie</b>	<b>Télécom</b>	<b>Autres</b>	<b>Total Groupe</b>
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants	368	2 330	242	15	<b>2 955</b>
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants	137	1 743	206	13	<b>2 100</b>
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2011	138	1 759	205	14	<b>2 116</b>
Marge opérationnelle	6	76	10	(9)	<b>83</b>
Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(1)	(84)	(6)	(1)	<b>(92)</b>

<sup>2</sup> Le Comité de Direction de Nexans est constitué du Président Directeur Général ainsi que des trois Directeurs Généraux Adjointes. Il assure la fonction de Principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

## b) Informations pour les pays principaux

<i>1<sup>er</sup> semestre 2011 (en millions d'euros)</i>	<b>France**</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Norvège</b>	<b>Autres</b>	<b>Total Groupe</b>
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants*	556	383	339	2 249	<b>3 527</b>
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants*	387	300	309	1 291	<b>2 287</b>
Actifs non courants IFRS 8*	139	129	168	1 255	<b>1 691</b>

\* Par zone d'implantation

\*\* Y compris activités Corporate

<i>1<sup>er</sup> semestre 2010 (en millions d'euros)</i>	<b>France**</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Norvège</b>	<b>Autres</b>	<b>Total Groupe</b>
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants*	497	300	289	1 869	<b>2 955</b>
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants*	388	244	268	1 200	<b>2 100</b>
Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2011*	388	244	274	1 210	<b>2 116</b>
Actifs non courants IFRS 8*	147	133	137	1 318	<b>1 735</b>

\* Par zone d'implantation

\*\* Y compris activités Corporate

## c) Informations pour les clients principaux

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires au premier semestre 2011 ou au premier semestre 2010.

## Note 4

### Plus et moins-value de cession d'actifs

<i>en millions d'euros</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2011</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2010</b>
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	4	2
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	0	(0)
Autres	-	-
<b>Plus et moins-value de cession d'actifs</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

## Note 5

### Autres charges financières

<i>en millions d'euros</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2011</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2010</b>
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	0
Provisions	0	0
Pertes et gains de change (nets)	(6)	2
Effet de l'actualisation sur engagements sociaux	(16)	(17)
Rendement attendu des actifs financiers sur engagements sociaux	9	8
Autres	(2)	(1)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(14)</b>	<b>(8)</b>

## Note 6

### Dépréciations d'actifs nettes

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles.

Dans le cadre de l'arrêté de ses comptes au 30 juin 2011, Nexans a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation en enrichissant les données prévisionnelles de l'exercice précédent des réalisations des premiers mois de 2011 et pour les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) considérées comme sensibles, d'un réajustement si nécessaire des tendances à moyen terme sur base de l'information disponible à cette date.

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de cet exercice sont présentées ci-après :

Hypothèses impairment	Taux d'actualisation (avant impôts) des flux futurs	Taux d'actualisation (après impôts) des flux futurs	Taux de croissance à l'infini
<b>1<sup>er</sup> semestre 2011</b>			
Australie	11,1 %	9,0 %	3,0 %
Brésil	12,7 %	9,5 %	4,0 %
Canada	11,0%	8,0 %	2,0 %
Chine	9,8 %	9,0 %	7,0 %
Corée	11,9 %	9,0 %	2,0 %
Europe (Zone euro *)	11,2 %	8,0 %	2,0 %
Etats-Unis	11,1 %	8,0 %	2,0 %
Liban	15,7 %	14,0 %	5,0 %
Turquie	15,9 %	12,5 %	3,0 %
<b>1<sup>er</sup> semestre 2010</b>			
Australie	12,5%	10,0%	3,0%
Brésil	14,1%	11,0%	3,0%
Canada	11,0%	8,0%	2,0%
Chine	10,9%	10,0%	5,0%
Corée	12,6%	9,5%	4,0%
Europe (Zone euro)	12,2%	8,5%	2,0%
Etats-Unis	11,8%	8,5%	2,0%
Liban	18,5%	16,5%	5,0%
Turquie	17,1%	13,5%	3,0%

\* Exception faite de la Grèce pour laquelle le taux a été fixé à 12 % (après impôt) pour la première année de projection avec une convergence progressive vers les 8 % de la zone Euro en année terminale uniquement. Ces hypothèses permettent de refléter les tensions financières actuelles importantes dans ce pays, tout en se plaçant dans un scénario de maintien du pays au sein de la zone Euro et de normalisation de sa situation financière à moyen terme.

L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation menés pour l'arrêté intermédiaire est basée sur les courbes de marché des métaux à cinq ans observées à fin mai 2011. La valeur terminale retenue est proche ou équivalente à la dernière prévision de marché disponible. Les prévisions suivantes ont été retenues pour le Cuivre et l'Aluminium (moyennes communiquées ci-dessous sur une base 3 mois) :

Euros/tonne	Cuivre	Aluminium
2011	6 479	1 910
2012	6 442	1 972
2013	6 318	2 016
2014	6 164	2 053
2015	5 992	2 089
Valeur terminale	5 992	2 089



---

Cet exercice a conduit à comptabiliser une charge sur le premier semestre 2011 de 6 millions d'euros pour l'essentiel liée à la dépréciation des actifs de l'UGT 'Câbles industriels Amérique du Nord' suite à des performances 2011 en net retrait et des perspectives économiques incertaines.

L'UGT 'Grèce' a également fait l'objet d'une revue sur le premier semestre 2011 compte tenu de la crise économique et financière que traverse ce pays. En l'état actuel des prévisions de cette UGT et des hypothèses retenues pour le taux d'actualisation (voir ci-avant), le Groupe a considéré qu'une dépréciation des actifs n'était pas requise au 30 juin 2011. La valeur nette comptable des immobilisations de la Grèce s'élève à 17 millions d'euros à cette date.

Au cours du premier semestre 2010, une charge de 26 millions avait été comptabilisée correspondant principalement à une dépréciation des 'relations clientèles' de l'UGT 'Australie' regroupant les activités de Nexans en Australie et en Nouvelle Zélande suite à l'acquisition du groupe Olex en décembre 2006. Le ralentissement économique mondial, principalement perceptible dans cette zone à compter du deuxième semestre 2009, avait en effet contribué à accroître la pression concurrentielle sur certains segments de marché se traduisant notamment par une progression sensible des importations concurrentes et une réduction des parts de marché d'Olex sur certains clients clés. Les relations clientèles avaient fait l'objet d'une valorisation spécifique à date d'acquisition. Le solde de la dépréciation constatée sur le premier semestre 2010 portait pour l'essentiel sur le goodwill de l'UGT 'Espagne' compte tenu d'un marché local difficile.

#### Analyses de sensibilité

Les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par la Direction du Groupe ainsi que sur les principales hypothèses présentées ci-avant.

Une augmentation généralisée des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus, sur les UGT sensibles testées pour les besoins de l'arrêté des comptes au 30 juin 2011, n'aurait pas conduit à modifier la charge de dépréciation comptabilisée.

En l'absence de Trigger event, l'UGT 'Australie' n'a pas fait l'objet de tests spécifiques au 30 juin 2011. Il est toutefois rappelé qu'au 31 décembre 2010, une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base sur cette UGT aurait conduit à une charge de dépréciation complémentaire de l'ordre de 25 millions d'euros.

## **Note 7**

### **Impôts sur les bénéfices**

En 2011, Nexans SA est mère d'un groupe fiscal de 12 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord et en Corée).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Economique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe a décidé de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champ d'application d'IAS 12. A ce titre, la CVAE est donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » du compte du résultat depuis le premier semestre 2010 et donne lieu à comptabilisation d'impôts différés lorsque nécessaire.

#### **a) Taux d'impôt effectif**

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

	1 <sup>er</sup> semestre 2011	1 <sup>er</sup> semestre 2010
<i>Preuve d'impôt, en millions d'euros</i>		
Résultat avant impôts	(133)	5
<i>Dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées</i>	(1)	(0)
<b>Résultat avant impôts et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées</b>	<b>(132)</b>	<b>5</b>
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	34,43%	34,43%
<b>(Charge) / Produit d'impôts théorique</b>	<b>46</b>	<b>(2)</b>
Incidence des :		
- Différentiels de taux courant des pays étrangers	6	5
- Charges non déductibles*	(71)	(5)
- Non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles générés pendant la période	(11)	(31)
- Utilisation dans l'exercice de reports déficitaires ou autres différences temporelles déductibles n'ayant pas donné lieu précédemment à comptabilisation d'actifs d'impôts différés	3	4
- Produits ou charges d'impôts sur déficits reportables et autres différences temporelles déductibles, liés à une variation des écarternements durant la période	3	3
- Eléments taxés à taux réduit ou nul	1	10
- Effet des changements de taux d'impôt	0	0
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(2)	-
- Crédits d'impôt	5	5
- Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets	1	(9)
<b>(Charge) / Produit d'impôts effectivement constaté</b>	<b>(19)</b>	<b>(20)</b>
<b>Taux d'impôt effectif (%)</b>	<b>-14,4%</b>	<b>-399,9%</b>

\* Dont une différence permanente de - 69 millions d'euros portant sur la provision non déductible de 200 millions d'euros liée aux enquêtes concurrence (Voir **Note 2**).

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

## b) Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

- La décomposition des effets d'impôts sur les autres éléments du résultat global de la période est la suivante :

<i>1<sup>er</sup> semestre 2011, en millions d'euros</i>	Valeur Brute	Effet impôt	Impact net
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>			
- Gain / Perte généré durant la période	(0)	0	(0)
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
<b>Différences de conversion</b>			
- Gain / Perte généré durant la période	(49)	(1)	(50)
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
<b>Couverture des flux de trésorerie</b>			
- Gain / Perte généré durant la période	(18)	4	(14)
- Recyclage en résultat sur la période	(25)	8	(17)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>(92)</b>	<b>11</b>	<b>(81)</b>

1 <sup>er</sup> semestre 2010, en millions d'euros	Valeur Brute	Effet impôt	Impact net
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>
- Gain / Perte généré durant la période	(0)	0	(0)
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
<b>Différences de conversion</b>	<b>164</b>	<b>1</b>	<b>165</b>
- Gain / Perte généré durant la période	164	1	165
- Recyclage en résultat sur la période	-	-	-
<b>Couverture des flux de trésorerie</b>	<b>(34)</b>	<b>7</b>	<b>(27)</b>
- Gain / Perte généré durant la période	(4)	1	(3)
- Recyclage en résultat sur la période	(30)	6	(24)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>130</b>	<b>8</b>	<b>138</b>

- Au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global (réserves recyclables) et liés principalement à la juste valeur des instruments dérivés documentés en tant que couverture de flux de trésorerie, s'élèvent à respectivement -15 millions d'euros (impôts différés passifs) et -25 millions d'euros (impôts différés passifs pour l'essentiel). Ces impôts différés s'analysent comme suit :

en millions d'euros	30 juin 2011			31 décembre 2010		
	Impact avant différences de conversion*	Différences de conversion**	Impact Total sur les capitaux propres	Impact avant différences de conversion*	Différences de conversion**	Impact Total sur les capitaux propres
<b>Par type de sous-jacent</b>						
Couverture de flux de trésorerie métal	(6)	(2)	(8)	(17)	(2)	(19)
Couverture de flux de trésorerie change	(1)	(1)	(2)	(2)	(1)	(3)
Investissement net et couvertures associées	(4)	(1)	(5)	(3)	(1)	(3)
<b>Total impôts par capitaux propres</b>	<b>(11)</b>	<b>(4)</b>	<b>(15)</b>	<b>(22)</b>	<b>(4)</b>	<b>(25)</b>
Dont impôts courants	(4)	(1)	(5)	(3)	(1)	(3)
Dont impôts différés	(7)	(3)	(10)	(19)	(3)	(22)

\* Impôt sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisé dans la rubrique 'Variations de juste valeur et autres' ; impôt sur les investissements nets et couvertures associées présenté au sein des 'Différences de conversion'.

\*\* Les différences de conversion sur les impôts différés et courants liés aux couvertures de flux de trésorerie et aux investissements nets et couvertures associées sont présentées au sein des 'Différences de conversion'.

Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent.

- En complément, un impôt différé a été comptabilisé directement en capitaux propres sur la part optionnelle des OCEANE lors de leur émission en Juillet 2006 et Juin 2009 pour respectivement 10 millions d'euros et 13 millions d'euros.

### c) Actifs d'impôts différés non reconnus

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent respectivement à 264 et 273 millions d'euros au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010. Ils correspondent pour l'essentiel à des déficits fiscaux reportables.

## Note 8

### Résultats nets par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice. Les actions détenues par Nexans (autocontrôle), déduites des capitaux propres, sont exclues du nombre d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre :

- ✓ Le résultat net part du Groupe retraité du coût financier lié aux obligations convertibles ;
- ✓ Le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Nexans (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres. Ce nombre tient notamment compte de l'effet de dilution généré par les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que la conversion des obligations convertibles.

Pour les options de souscription et d'achat d'actions, le nombre moyen pondéré dilué d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient réduire le nombre total des actions retenues pour le calcul du résultat net dilué.

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	1 <sup>er</sup> semestre 2011	1 <sup>er</sup> semestre 2010
<b>Résultat net Part du Groupe</b> (en millions d'euros)	<b>(152)</b>	<b>(17)</b>
Economie de frais financiers (OCEANE) brute	Relatif	Relatif
Economie de frais financiers (OCEANE) nette d'impôts	Relatif	Relatif
<b>Résultat net part du Groupe corrigé</b> (en millions d'euros)	<b>(152)</b>	<b>(17)</b>
<b>Résultat des activités abandonnées part du Groupe</b>	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	28 673 486	28 063 174
Instruments dilutifs :		
- Nombre moyen d'obligations convertibles (OCEANE)	Relatif	Relatif
- Nombre moyen d'options de souscription dilutives	Relatif	Relatif
Nombre moyen d'actions dilué	28 673 486	28 063 174
<b>Résultat net part du Groupe par action</b> (en euros)		
- résultat de base par action	(5,29)	(0,62)
- résultat dilué par action*	(5,29)	(0,62)

\* Après correction du montant publié au 30 juin 2010 qui s'élevait à (0,18) euro par action

Dans le calcul du Résultat net par action dilué au 30 juin 2011, les principaux instruments relatifs étaient les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 3 794 037 titres en moyenne sur le premier semestre 2011 et des charges financières avant impôt de 9,1 millions d'euros.

- L'OCEANE 2016 émise en 2009 avec 4 000 000 titres en moyenne sur le premier semestre 2011 et des charges financières avant impôt de 7,6 millions d'euros.
- En moyenne sur la période, 1 631 573 options de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen était de 57,51 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).

Dans le calcul du Résultat net par action dilué au 30 juin 2010, les principaux instruments relatifs étaient les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 3 794 037 titres en moyenne sur le premier semestre 2010 et des charges financières avant impôt de 8,7 millions d'euros.
- L'OCEANE 2016 émise en 2009 avec 4 000 000 titres en moyenne sur le premier semestre 2010 et des charges financières avant impôt de 7,4 millions d'euros.
- En moyenne sur la période, 1 656 490 options de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen était de 57,36 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).

## Note 9 Goodwill

L'évolution du goodwill au cours du premier semestre 2011 (366 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 378 millions d'euros au 31 décembre 2010) est principalement liée aux variations des taux de change. Les principaux goodwill du Groupe sont en effet rattachés aux acquisitions australiennes (Olex) et sud américaines (Madeco).

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en Notes 1.k, 1.n, 7 et 11 des états financiers au 31 décembre 2010. Aucune dépréciation n'a été constatée sur le goodwill au titre du premier semestre 2011. Une dépréciation de 6 millions d'euros avait été constatée sur le premier semestre 2010 correspondant à une dépréciation complète de l'UGT 'Câbles Energie Espagne', impactée défavorablement par la situation économique du pays, notamment sur le marché de l'immobilier (se reporter à la **Note 6**).

## Note 10 Trésorerie et liquidité

### a) Trésorerie et Equivalents de Trésorerie

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin 2011</b>	<b>31 Décembre 2010</b>
Disponibilités	430	370
SICAV	125	287
Billets de trésorerie	-	-
Certificats de dépôts	3	138
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>558</b>	<b>795</b>

Outre les disponibilités qui recouvrent les dépôts en comptes courants et les dépôts à terme d'une maturité inférieure à 3 mois, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut essentiellement des SICAV et certificats de dépôt. Ces placements sont à maturité inférieure à 3 mois, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les appels de marge versés le cas échéant dans le cadre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché est négative, ne sont pas comptabilisés en trésorerie et équivalents de trésorerie par le Groupe mais en actifs financiers courants. Ils ne sont significatifs ni au 30 juin 2011 ni au 31 décembre 2010.

Au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010, un montant de trésorerie et équivalents de trésorerie de respectivement 62 et 83 millions d'euros est situé dans des entités juridiques pour lesquelles la circulation des capitaux est en partie restreinte par les législations locales.

## b) Gestion de la liquidité

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par le Groupe sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles. Le tableau ci-après récapitule la situation d'accès à la liquidité de Nexans au 30 juin 2011 :

### Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 30 juin 2011

<i>en millions d'euros</i>	<b>Limites</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Montants disponibles</b>
<b>Non confirmés</b>			
Programme de billets de trésorerie	500	0	N/A**
Lignes bancaires non confirmées Nexans Services	200	0	200
Découvert du système de cash pooling	112	0	112
<b>Confirmés</b>			
Ouverture de crédit syndiquée	580	0	580
Obligation convertible 2013*	280***	280***	0
Obligation convertible 2016*	213	213	0
Obligation 2017*	350	350	0
<b>Total des financements confirmés</b>	<b>1 423</b>	<b>843</b>	<b>580</b>
<b>Actifs financiers court terme inclus dans la dette nette</b>			<b>181</b>
<b>Liquidités</b>			<b>558</b>

\* Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant

\*\* Compte tenu des conditions de marché ce programme de billets de trésorerie n'est actuellement pas disponible.

\*\*\* En cas de non conversion, l'obligation serait remboursable à l'échéance à 116,2 % du pair, ce qui représenterait un montant de 325 millions d'euros.

## Note 11

### Capitaux propres

#### a) Composition du capital social

Le capital social de Nexans est composé au 30 juin 2011 de 28 720 030 actions entièrement libérées (28 604 391 actions au 31 décembre 2010), de 1 euro de valeur nominale.

L'évolution du capital social au cours des premiers semestres 2011 et 2010 est uniquement relative à la levée de respectivement 115 639 et 89 067 options de souscription d'actions.

#### b) Distribution

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a autorisé le 31 mai 2011, la distribution d'un dividende de 1,1 euro par action, mis en paiement le 8 juin 2011 pour un montant de 31,6 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 avait autorisé le 25 mai 2010, la distribution d'un dividende de 1,0 euro par action, mis en paiement le 2 juin 2010 pour un montant de 28,1 millions d'euros.

#### c) Options de souscription

La charge comptabilisée sur les premiers semestres 2011 et 2010 au titre des plans de stocks options s'élève à respectivement 1,4 et 2,5 millions d'euros.

Au 30 juin 2011, il existe 1 583 455 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action soit 5,5 % du capital (1 702 744 options au 31 décembre 2010 donnant droit à 5,9 % du capital).

La répartition des stocks options par plan au 30 juin 2011 est la suivante :

Date d'attribution	Nombres d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options en circulation à la fin de la période	Prix d'exercice	Echéance
16-nov-04	403 000	164 250	27,82 □	16 novembre 2005 <sup>(1)</sup> -15 novembre 2 012
23-nov-05	344 000	149 141	40,13 □	23 novembre 2006 <sup>(1)</sup> - 22 novembre 2013
23-nov-06	343 000	340 000	76,09 □	23 novembre 2007 <sup>(1)</sup> - 22 novembre 2014
15-févr-07	29 000	19 000	100,94 □	15 février 2009 <sup>(2)</sup> - 14 février 2015
22-févr-08	306 650	295 750	71,23 □	22 février 2009 <sup>(1)</sup> - 21 février 2016
25-nov-08	312 450	285 763	43,46 □	25 novembre 2009 <sup>(1)</sup> - 24 novembre 2016
09-mar-10	335 490	329 551	53,97 □	09 mars 2011 <sup>(1)</sup> - 8 mars 2018
<b>TOTAL</b>	<b>2 073 590</b>	<b>1 583 455</b>		

(1) acquis à raison de 25% par an

(2) acquis à raison de 50% au bout de deux ans puis 25% chaque année suivante

## Note 12 Provisions

### a) Analyse par nature

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin 2011</b>	<b>31 Déc. 2010</b>
Risques sur affaires	45	41
Provisions pour restructuration	60	75
Autres provisions*	228	34
<b>Total</b>	<b>333</b>	<b>150</b>
Dont courant	92	92
Dont non-courant	241	58

\* Dont provision relative aux enquêtes concurrence comptabilisée sur le premier semestre 2011 pour 200 millions d'euros

L'évolution de ces provisions se décompose de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	<b>TOTAL</b>	Risques sur affaires	Provisions pour Restructurations	Autres provisions
<b>1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>169</b>	<b>42</b>	<b>90</b>	<b>37</b>
Dotations	55	3	51	1
Reprises (provisions utilisées)	(31)	(5)	(25)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(6)	(3)	(2)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	(7)	2	(14)	5
<b>30 juin 2010</b>	<b>180</b>	<b>39</b>	<b>100</b>	<b>41</b>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>150</b>	<b>41</b>	<b>75</b>	<b>34</b>
Dotations	218	6	11	201
Reprises (provisions utilisées)	(27)	(2)	(24)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(10)	(3)	(4)	(3)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	2	3	2	(3)
<b>30 juin 2011</b>	<b>333</b>	<b>45</b>	<b>60</b>	<b>228</b>

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux. Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours (au sens de la norme IAS 11 'Contrats de construction'), comptabilisées le cas échéant, conformément à la Note 1.g des états financiers au 31 décembre 2010, en tant que coûts des contrats correspondants.

Les reprises de provisions non utilisées sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).



La ligne 'Autres' inclut, outre l'effet des variations des taux de change, le reclassement des provisions pour restructuration constitutives de dépréciations d'actifs, sur les rubriques appropriées du bilan consolidé.

Se reporter également à la **Note 15** sur les litiges et passifs éventuels.

## b) Provisions pour restructurations

Les coûts de restructuration se sont élevés à 13 millions d'euros sur le premier semestre 2011 et couvraient les principales natures de charges suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Coûts sociaux</b>	<b>Dépréciations et mises au rebut d'actifs*</b>	<b>Autres coûts monétaires</b>	<b>Total</b>
Dotations de l'exercice	10	0	1	11
Reprises de provisions devenues sans objet	(2)	(1)	(1)	(4)
Autres coûts de la période	1	0	5	6
<b>Total Coûts de restructuration</b>	<b>9</b>	<b>(1)</b>	<b>5</b>	<b>13</b>

\* Présentées en moins des actifs correspondants sur la face de l'État de la Situation Financière consolidée.

Les 'Autres coûts monétaires' comprennent principalement des frais de dépollution, démantèlement et/ou maintenance de site ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

En 2011, comme au cours des années précédentes, tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et, le cas échéant, les autorités compétentes, afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

La charge de 13 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2011 correspond principalement à la constitution des provisions relatives à la réduction des effectifs sur le site de Rheydt en Allemagne compte tenu d'une baisse durable de la demande sur certains câbles de spécialité fabriqués par cette usine et de sa situation de sur-capacité.

La charge de 56 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2010 correspondait principalement à la constitution des provisions relatives à la fermeture de deux usines de câbles, opérant pour l'essentiel sur le marché des infrastructures d'énergie, Latina en Italie et Lorena au Brésil :

- En Italie, l'activité du Groupe dans le domaine des câbles d'infrastructure n'avait que rarement atteint l'équilibre au cours des dix dernières années, malgré les diverses restructurations entreprises et les importants efforts financiers consentis. En dépit d'une commande ponctuelle d'ENEL sur le premier semestre 2010 dans le cadre du plan de relance italien, la poursuite de la baisse des volumes commandés par les opérateurs d'électricité, tant sur le marché local qu'à l'exportation notamment en Espagne, ne permettait pas d'envisager d'autre alternative que la fermeture définitive du site. 155 personnes étaient concernées par cette fermeture. La production a été transférée vers d'autres usines du Groupe en Europe et notamment à Battipaglia au sud de l'Italie afin de préserver le niveau de service du Groupe sur le marché domestique.
- Au Brésil, la très forte baisse du marché des lignes aériennes, principale production de l'usine de Lorena, ainsi que la sur-capacité du Groupe en lignes Cuivre due aux unités acquises en 2008 au groupe Madeco avaient conduit à poursuivre la rationalisation des capacités engagée suite à la décision du premier semestre 2009 de fusionner les deux filiales de Nexans présentes dans ce

pays. Ainsi, les productions ont été regroupées sur les deux autres sites que le Groupe a conservé au Brésil, sans perte de couverture des marchés actuels. Le site de Lorena employait environ 300 personnes. Compte tenu de contraintes clients, la mise en œuvre de ce plan a été progressive et n'a été finalisée qu'au cours du premier semestre 2011.

- Enfin, 6 millions d'euros de charges correspondaient à des dépenses courantes de fermeture consécutives aux activités arrêtées en 2009, notamment en France.

## Note 13

### Dette financière nette

#### a) Analyse par nature

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 juin 2011</b>	<b>31 décembre 2010</b>
Emprunt obligataire 2017*	350	360
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2016)*	190	190
Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2013)*	305	300
Autres emprunts non courants*	9	10
Emprunts court terme *	243	217
Concours bancaires	8	12
<b>Dette financière brute</b>	<b>1 105</b>	<b>1 089</b>
Actifs financiers court terme	(181)	(150)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(558)	(795)
<b>Dette financière nette / (Trésorerie)</b>	<b>366</b>	<b>144</b>

\* y compris intérêts courus non échus (courants et non courants)

Les 'Emprunts court terme' comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales Euro mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé à 85 millions d'euros (programme dit 'ON Balance sheet', voir **Note 1.a**).

Les 'Actifs financiers court terme' correspondent à des instruments d'une durée initiale supérieure à six mois qui peuvent être assortis de produits dérivés de taux ou de crédit afin d'en améliorer le rendement. Ces instruments répondent aux critères de risque de contrepartie définis par le Groupe mais ne remplissent pas les conditions pour être présentés sur la ligne 'Trésorerie et Equivalents de trésorerie' selon IAS 7 et sont donc inclus au sein de la ligne 'Autres actifs financiers courants' de l'Etat de la situation financière. Ils restent néanmoins inclus dans la Dette Nette consolidée de Nexans compte tenu de leur très faible risque de liquidité, d'une volatilité limitée et en tant que partie intégrante de la politique de gestion des excédents de liquidité du Groupe.

#### b) Variation de l'endettement net

<i>en millions d'euros</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2011</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2010</b>
<b>Trésorerie / (Endettement) au début de la période</b>	<b>(144)</b>	<b>(141)</b>
(Augmentation) / diminution de l'endettement net	(224)	(136)
Entrées / Sorties de périmètre	2	-
Impact des actifs détenus à la vente (IFRS 5)	(0)	-
<b>Trésorerie / (Endettement) à la fin de la période</b>	<b>(366)</b>	<b>(277)</b>

---

### c) Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires présents au 30 juin 2011 correspondent :

- A l'émission obligataire du 23 juin 2009, date à laquelle Nexans avait émis une obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - 4 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 53,15 euros, soit une émission totale de 213 millions d'euros.
  - Prix d'émission représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence de 40,89 euros du jour de l'émission.
  - Obligations remboursables au pair à échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la faculté pour les investisseurs de demander le remboursement au 1<sup>er</sup> janvier 2015.
  - Coupon annuel de 4 %.

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres pour un montant avant impôts de 36,9 millions d'euros (pour l'effet d'impôt associé voir **Note 7.b**).

- A l'émission obligataire du 2 mai 2007, date à laquelle Nexans avait émis son premier emprunt obligataire pour un montant nominal de 350 millions d'euros. Les principales caractéristiques de cette obligation sont les suivantes :
  - Montant : 350 millions d'euros
  - Prix d'émission : 99,266 %
  - Echéance : 2 mai 2017
  - Coupon annuel : 5,75 %
- A l'OCEANE émise en Juillet 2006 pour un montant nominal de 280 millions d'euros dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - 3 794 037 d'obligations de 73,8 euros de valeur nominale soit une émission totale de 280 millions d'euros.
  - Prix d'émission représentant une prime de 35 % par rapport au cours de référence de 54,67 euros du jour de l'émission.
  - Obligations remboursables au prix de 85,76 euros le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (soit 325 millions d'euros).
  - Coupon annuel de 1,5 %.

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres pour un montant avant impôt de 33,5 millions d'euros (pour l'effet d'impôt associé voir **Note 7.b**).

## Note 14

### Instruments dérivés

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non ferreux, est présentée dans le tableau suivant :

<i>en millions d'euros</i>	<b>30 Juin 2011</b>	<b>31 décembre 2010</b>
<b>Actif</b>		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	22	21
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	31	71
Dérivés de change – Trading*	22	18
Dérivés de métaux – Trading*	1	5
<b>Sous-total Actif</b>	<b>76</b>	<b>116</b>
<b>Passif</b>		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	22	18
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	3	3
Dérivés de change – Trading*	12	25
Dérivés de métaux – Trading*	2	2
<b>Sous-total Passif</b>	<b>39</b>	<b>48</b>

\* Au sens de la norme IAS 32/39

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » de l'Etat de la Situation financière consolidé. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Pour les dérivés qualifiés de 'Couverture de flux de trésorerie', une réconciliation directe des positions d'ouverture et de clôture au bilan avec les montants comptabilisés dans le poste 'Variations de juste valeur et autres' des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant notamment donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

## Note 15

### Passifs éventuels, litiges

#### *Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions*

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, Nexans estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes :

- Dans le cadre de l'allocation définitive du goodwill résultant de l'acquisition des activités Câbles du Groupe Madeco au 30 septembre 2008, Nexans avait constaté dans ses comptes 2008 retraités, une provision de 16 millions d'euros visant à couvrir différents risques identifiés à date d'acquisition. Compte tenu de l'évolution favorable d'un certain nombre de ces risques, cette provision a été partiellement reprise au cours du deuxième semestre 2010 et n'était plus matérielle au 31 décembre 2010.

- 
- L'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Le client, une société détenue par l'Etat chinois, avait contesté en 2009 les montants dus au titre de la protection du câble déjà posé (et en fonctionnement) sur le fondement du caractère excessif du temps passé dans l'exécution des travaux de protection. Nexans avait constitué dès le premier semestre 2010 dans ses états financiers une provision qui a permis de couvrir la transaction conclue avec le client, début 2011, sur les travaux passés.

Un autre problème sur ce projet concernait le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation qui avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement Nexans qui était à son bord. La réclamation de l'armée qui s'élevait à environ 7 millions d'euros a été résolue courant 2010.

Enfin, un différend avec ce même sous-traitant est toujours en cours à fin juin 2011, celui-ci réclamant le paiement de factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. Nexans réclame de son côté au sous-traitant le remboursement des préjudices (y compris retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour.

- Le Groupe a procédé au cours du deuxième trimestre 2011 à une évaluation des éventuelles conséquences, en particulier financières et en termes d'approvisionnement, des événements intervenus en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et au Japon. Ces événements ne sont pas de nature à remettre en cause les objectifs que le Groupe s'est fixé pour l'exercice 2011. Le Groupe a néanmoins comptabilisé une provision dans ses comptes au 30 juin 2011 compte tenu de la difficulté à apprécier de manière complète et précise la situation dans certains pays du Moyen Orient. Cette provision pourra faire l'objet d'une réactualisation notamment en cas de dégradation de la situation dans cette zone où, entre autres, le Groupe exporte des câbles haute tension terrestre.
- Le Groupe a identifié qu'une de ses unités de production avait livré des câbles destinés à la marine militaire US (Navy) et d'autres clients gouvernementaux américains sans les avoir au préalable testés de façon exhaustive. Certains de ces câbles ne rempliraient pas l'ensemble des spécifications requises par le client. Nexans a de ce fait comptabilisé une provision dont le montant n'est à ce stade pas significatif, pour couvrir le rappel des produits non encore intégrés dans les bateaux/vaisseaux, les actions correctives qui pourraient être nécessaires et les réclamations limitées reçues des clients à ce jour.

Nexans a volontairement informé la Navy de ces faits ainsi que le Bureau de l'« Inspector General ». La qualité de 'fournisseur qualifié' de Nexans a été suspendue pour un nombre limité de produits concernés. Le Groupe reste un fournisseur qualifié pour la plupart des références pour lesquelles il avait été certifié.

Nexans n'a pas encore finalisé son rapport volontaire sur ces faits et circonstances et ne peut se prononcer sur la possibilité de sanctions financières que le Bureau de l'« Inspector General » pourrait décider, ni le cas échéant, le montant de ces dernières. Dans ce contexte, aucune provision n'a été comptabilisée à ce jour pour couvrir une éventuelle amende.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2011 et 31 décembre 2010 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation de Nexans, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

---

### ***Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives***

- Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figure la vente de câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe vendus à un fabricant de harnais. Ce fabricant de harnais les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale de Nexans n'a pas été informée des spécifications requises par le constructeur automobile européen. Ce dernier aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale de Nexans a estimé que les câbles vendus correspondaient aux spécifications de son client, le fabricant de harnais.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de harnais dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'identifier la cause technique du dommage et Nexans a été impliqué dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier invoque la non-conformité des câbles aux spécifications techniques du fabricant de harnais, ce que le fabricant de harnais et Nexans ont réfuté. A l'issue de cette procédure, le tribunal rendra un constat d'expertise technique. Le constructeur automobile aurait lancé une campagne de rappel qui aurait concerné environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date. Ce cas a été notifié par Nexans à l'assureur de l'époque.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus, Nexans estime que son issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

### ***Enquêtes Concurrence***

- Nexans, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs<sup>3</sup> de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission Européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

En conséquence, le Groupe a constitué une provision pour risques de 200 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 30 juin 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à l'estimation du Groupe de l'amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions ainsi que de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission envisage de fonder une amende, et la prise en compte de certaines contestations que Nexans compte faire.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat ('Amendes liées aux enquêtes concurrence'), au sein du résultat opérationnel.

---

<sup>3</sup> Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

---

Le Groupe demeure aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement), aux Etats-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à ces procédures et à ce titre, n'a constitué aucune provision dans ses comptes en rapport avec les autres enquêtes.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la société avait indiqué qu'une issue défavorable à ces différentes procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

## **Note 16**

### **Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement à reporter.